

## Module contenant un sujet fondamental 6

Mobilisation communautaire

### Section 2 Caractéristiques des approches communautaires

#### Document 4



#### Approches communautaires Discussion

##### Approche 1

Sous bien des aspects, le moyen le plus fiable de garantir la délivrance de services particuliers est de rémunérer un personnel correctement formé pour le faire et de lui fournir les ressources nécessaires à cela. C'est un des principaux avantages que présente une **approche de délivrance directe de service**. Sa continuation dépend, en grande partie, de l'apport de ressources adéquates et pour une période de temps suffisante.

##### Approche 2

La deuxième approche consiste à **impliquer** des bénévoles **de la communauté** et dépend de leur travail, ainsi que du financement extérieur à la communauté. Du point de vue de la communauté concernée, lorsque quelque chose a été introduit par un organisme externe, l'organisme qui défend l'initiative devant la communauté demeure responsable de la chose. Les membres de la communauté peuvent participer ou contribuer de manière substantielle, mais ils continueront à attendre l'aide apportée par l'organisme externe. C'est un enseignement maintes fois répétés, en rapport avec l'affaire des pompes manuelles. Si l'initiative d'installer une pompe et la plupart des ressources viennent de l'extérieur, lorsque la pompe se brisera, la première réaction de la communauté sera très probablement d'attendre que le groupe qui l'a construite revienne la réparer.

##### Approche 3

En revanche, l'action qui a été **initialisée et planifiée par des membres de la communauté** est plus susceptible d'**appartenir** aux participants, et par conséquent, plus susceptible de durer dans le temps sans tomber dans la dépendance totale ou partielle d'une aide extérieure provenant d'une source spécifique. Les participants à une activité ayant été initialisée dans la communauté peuvent rechercher des ressources externes chaque fois que l'occasion se présente, mais ils tendront davantage à se sentir responsables de sa continuité. Même si cette approche a de meilleures chances de générer des activités continues, elle présente cependant l'inconvénient de ne pas garantir d'action permanente en matière de protection de l'enfant.





Lorsque les activités sont initialisées, dirigées et gérées par la communauté (la troisième approche), l'orientation de l'action ou les actions elles-mêmes ne peut pas être prédéterminée par un organisme externe. Un groupe local sera plus en mesure de prendre en charge une activité sur une longue période, s'il s'agit de répondre à ses propres priorités, lesquelles peuvent être très différentes de celles d'un groupe étranger. L'action communautaire est généralement lancée lorsqu'un groupe de personnes considère qu'une action répond à leur intérêt collectif. Cette action peut être décidée en conclusion d'une discussion entre les seuls membres de la communauté ou être mobilisée par un groupe étranger. En principe, un groupe étranger joue un rôle efficace de catalyseur ou de mobilisateur en aidant les gens à :

- prendre conscience qu'ils partagent une même et profonde préoccupation ou un profond désir
- définir la nature de cette préoccupation ou de ce désir
- décider quelles capacités et quelles ressources, se trouvant sous leur contrôle, ils souhaitent et peuvent utiliser
- décider comment et à quel rythme ils souhaitent entreprendre l'action.

Si un groupe externe, cependant, prédétermine le problème spécifique, l'approche devant être appliquée ou le calendrier, il est jugé responsable de la continuité de l'activité. Un organisme externe peut apporter des informations pour alimenter le processus de mobilisation communautaire. En revanche, s'il dirige le processus avec une approche prédéterminée, il détermine un résultat à atteindre; ou bien s'il commence à fournir des ressources indispensables, les membres de la communauté le considéreront comme assumant un certain niveau de responsabilité quant à la continuité de l'activité. Si l'organisme externe abandonne son rôle de **catalyseur** ou **animateur** pour prendre celui de **participant actif**, il commence à déplacer le processus de l'approche 3 vers l'approche 2, ce qui implique pour lui qu'il assume un certain niveau de responsabilité permanente.

Dans un camp, qui est prévu pour avoir une durée de vie limitée, les approches 1 et 2 présentent des avantages distincts pour atteindre des résultats spécifiques durables. Ces activités prédéterminées peuvent également être appropriées dans un environnement communautaire, si un organisme est disposé à fournir les ressources et le soutien nécessaires de façon permanente (par exemple si le ministère de la santé s'engage à approvisionner une clinique communautaire en médicaments). Néanmoins, dans un environnement communautaire, il n'est pas réaliste de prévoir à l'avance que l'approche 2 présentée dans le tableau du **Document 3** donnera lieu à une activité que la communauté reprendra à son compte, à moins qu'un autre organisme soit disposé à s'engager à fournir un soutien permanent.

